



Réseau de recherche  
en économie circulaire  
du Québec

# Guide : Appel à projets 7

Date de lancement : jeudi 30 avril 2026  
Date de dépôt : jeudi 10 septembre 2026

Réseau thématique soutenu par



## Programmes de financement sous l'appel à projets 7:



### DÉCOUVERTE

15 000 \$  
sur 1 an

Contribution à l'avancement des connaissances scientifiques en économie circulaire



### IMPACT

30 000 \$  
sur 1 an

Contribution à structurer une démarche en économie circulaire pour le Québec

#### NOTES :

1. Ce guide présente les programmes de financement **DÉCOUVERTE** et **IMPACT** uniquement. Veuillez noter que le programme de financement **TREMPLIN** n'est pas disponible pour l'Appel à projet 7.
2. Tout projet soumis dans le cadre du financement **IMPACT** pourrait, sur recommandation du comité d'évaluation, être reclassé et considéré pour un financement **DÉCOUVERTE**.
3. La version du guide faisant foi de l'Appel à projets 7 est celle disponible sur le site web du RRECQ ([rrecq.ca](http://rrecq.ca)) à la date de clôture de l'appel.

## TABLE DES MATIÈRES

|   |   |   |
|---|---|---|
| 1 | Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec ..... | 1 |
| 2 | Contexte du programme de financement.....                     | 1 |
| 3 | Conditions et dépenses admissibles.....                       | 1 |
|   | 3.1 Conditions d'admissibilité .....                          | 1 |
|   | 3.2 Dépenses admissibles .....                                | 2 |
| 4 | Critères d'évaluation .....                                   | 3 |
| 5 | Procédure de dépôt .....                                      | 6 |
| 6 | Obligations à la suite de l'octroi de l'aide financière ..... | 7 |

**Annexe A** Programmation scientifique (2026 - 2031)

**Annexe B** Jalons de la *Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoises 2025-2050* (FRECQ)

**Annexe C** Formulaire d'autorisation du ou de la directeur.trice de recherche

**Annexe D** Principes EDI

**Annexe E** Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

**Annexe F** Extrait du formulaire de soumission

## 1. Réseau de recherche en économie circulaire du Québec

Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) regroupe les forces vives visant à renforcer les capacités à déployer des stratégies d'économie circulaire à l'échelle des secteurs industriels et des territoires, appuyées par des politiques gouvernementales cohérentes, dans une perspective de transition soutenable pour la société.

## 2. Contexte du programme de financement

→ Dans le cadre du présent appel à projets, une enveloppe budgétaire équivalente est attribuée à chacun des axes de recherche.

Avec cet appel à projets, le RRECQ vise à financer des projets s'insérant clairement dans l'un des quatre [axes de recherche](#) de la programmation scientifique (2026 - 2031) du Réseau. Les projets soumis doivent démontrer une contribution à l'avancement des connaissances en économie circulaire et favoriser la collaboration entre chercheur.euse.s.

De plus, l'équipe de projet est invitée à identifier les liens entre leur projet et les jalons de la *Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2025-2050* (FRECCQ).

La programmation scientifique (2026-2031) du RRECQ est présenté à l'Annexe A, tandis qu'un tableau synthèse des 67 jalons de la FRECCQ est disponible à l'Annexe B.

Le RRECQ encourage les équipes issues de toutes disciplines à soumettre des propositions. Toutefois, il se réserve la possibilité de prioriser les projets portés par des équipes s'inscrivant principalement dans les disciplines financées par le FRQ-SC, telles que, sans s'y limiter, la sociologie, les sciences de l'éducation, les sciences politiques et la psychologie.

## 3. Conditions et dépenses admissibles

### 3.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le projet proposé doit répondre aux conditions suivantes :

- Le projet doit s'inscrire dans un des axes de recherche de la programmation scientifique (2026–2031) du RRECQ.
- Le ou la chercheur.euse principal.e doit être membre régulier.ère du RRECQ ou membre étudiant.e de niveau postdoctoral.

Les membres étudiant.es non postdoctorant.es peuvent agir à titre de porteur.euse principal.e ou soumettre une proposition au nom de leur directeur.rice de recherche, à condition de fournir une autorisation signée (voir Annexe C).

- Le projet doit prévoir l'implication d'au moins un.e étudiant.e<sup>(1)</sup> de niveau collégial ou universitaire (1er, 2e ou 3e cycle), d'un.e postdoctorant.e ou d'un.e professionnel.le de recherche.<sup>(2)</sup>
- Le projet doit inclure une réflexion sur les aspects d'équité, diversité et inclusion (EDI), en accord avec les définitions du Fonds de recherche du Québec (FRQ).<sup>(3)</sup>
- Le projet doit avoir une **durée maximale d'un an**, avec un démarrage à l'automne 2026 ou début 2027.
- Le ou la chercheur.euse principal.e ne peut présenter qu'un seul projet dans le cadre de l'appel à projets 7.
- Les membres régulier.ère.s ayant déjà reçu un financement **DÉCOUVERTE**, **IMPACT** ou **TREMLIN** doivent avoir complété leurs redditions de comptes auprès du RRECQ pour pouvoir déposer une demande à titre de chercheur.euse principal.e dans le cadre du présent appel.
- Dans le cas d'une demande pour une deuxième phase d'un projet déjà financé par le RRECQ, il est nécessaire de démontrer la plus-value concrète et d'explicitier les perspectives d'approfondissement par rapport au projet initial.
- Les résultats des projets doivent faire l'objet de diffusion et de transfert des connaissances. La diffusion des résultats de recherche doit être conforme à la [Politique de diffusion en libre accès](#) (2022) des FRQ. Aucun financement ne sera accordé à des projets dont les résultats doivent demeurer confidentiels.

### 3.2 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles financées par le RRECQ sont présentées dans le Tableau 1. Pour chaque catégorie de dépenses, ce tableau indique les montants maximaux admissibles pour les programmes **DÉCOUVERTE** et **IMPACT**.

---

(1) Il est recommandé d'avoir déjà identifié le ou les étudiant.e.s ou postdoctorant.e.s au moment du dépôt de la demande de financement; toutefois, cette information n'est pas requise pour l'octroi du financement.

(2) Le RRECQ accorde une importance particulière à la formation des étudiant.e.s et des postdoctorant.e.s. Si le projet prévoit l'implication de professionnel.le.s de recherche, les raisons justifiant ce choix doivent être clairement expliquées.

(3) L'Annexe D présente les principes de base en matière d'équité, diversité et inclusion (EDI), tels que définis par le Fonds de recherche du Québec (FRQ), ainsi que leur prise en compte au sein du RRECQ. Elle comprend également des liens vers des ressources complémentaires en EDI.

**Tableau 1** : Dépenses et montants maximaux admissibles

| Postes de dépenses   | DÉCOUVERTE               | IMPACT                   |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <b>Soutien à l'équipe de recherche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étudiant.e.s ou postdoctorant.e.s<sup>(1)</sup><br/>(indiquer si bourse ou salaire)</li> <li>Professionnel.le.s de recherche<sup>(2)</sup></li> <li>Chercheur.euse.s de collègues<sup>(4)</sup></li> </ul> | Maximum 15 000 \$        | Maximum 30 000 \$        |
| <b>Frais de diffusion et de transfert de connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Publications</li> <li>Reprographie et traduction</li> <li>Organisation d'événements ou activités</li> <li>Congrès et déplacements</li> </ul>   | Maximum 2 500 \$         | Maximum 4 000 \$         |
| <b>Matériel et équipement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Équipements, matériel et fournitures de recherche</li> <li>Fournitures informatiques</li> <li>Achat et accès à des banques de données</li> </ul>  | Maximum 5 000 \$         | Maximum 8 000 \$         |
| <b>Autres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participants et participantes de l'étude (honoraires et dédommagements)</li> </ul>  | Maximum 1 000 \$         | Maximum 1 000 \$         |
| <b>TOTAL</b> (montant maximal admissible)  | <b>Maximum 15 000 \$</b> | <b>Maximum 30 000 \$</b> |

## 4. Critères d'évaluation

Les projets soumis sont évalués selon les critères suivants. La pondération des différentes parties de la grille d'évaluation varie selon le programme de financement (voir Tableau 2).

### CONDITION D'OCTROI (obligatoire)

1. Pour la recherche appliquée, expliquer la contribution anticipée du projet à des retombées concrètes et pratiques dans une transition sociétale vers une économie circulaire.

ou

2. Pour les projets de nature fondamentale, théorique, ou conceptuelle, expliquer la manière dont ceux-ci s'inscrivent dans le contexte de la transition socio-écologique et de l'économie circulaire.

---

(4) Voir Annexe C pour les modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

## PARTIE A : Projet de recherche

- Objectifs du projet de recherche clairement énoncés et alignés sur l'un des axes de recherche du RRECQ, ainsi que contribution attendue à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de cet axe **(5)**
- Identification des liens entre le projet de recherche et un ou plusieurs jalons de la FRECQ **(6)**
- Contribution attendue du projet de recherche à l'avancement des connaissances scientifiques liées à l'économie circulaire (ÉC)
- Originalité de la recherche, caractère novateur et potentiel de production de nouvelles connaissances scientifiques

## PARTIE B : Livrables, transfert et retombées

- Livrables, communications et autres retombées scientifiques prévues
- Livrables, rayonnement et retombées anticipées pour le RRECQ **(7)**
- Pour la recherche appliquée : Moyens prévus pour le transfert, la diffusion et la dissémination des connaissances auprès des milieux académiques (gouvernement, milieux de pratique, grand public, etc.)
- Accompagnement et encadrement des étudiant.e.s et des postdoctorant.e.s dans le cadre du projet **(1, 8)**

## PARTIE C : Équipe du projet de recherche

- Qualité, complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe (p. ex. : expériences, compétences, disciplines, secteurs, milieux de pratique, collaborations interétablissements, milieux universitaire et collégial, etc.)
- Gouvernance du projet : clarté de la structure, synergie entre les membres, degré d'implication et définition des rôles au sein de l'équipe, incluant, le cas échéant, les utilisateur.rice.s de la recherche

---

**(5)** La description du projet doit démontrer clairement comment le projet contribue à l'axe de recherche sélectionné, en soulignant notamment sa contribution à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de l'axe, et donc à la mise en œuvre de la programmation scientifique du RRECQ. La contribution à l'atteinte d'objectifs de plusieurs axes de recherche différents est également encouragée si pertinent.

**(6)** Les liens peuvent être directs, indirects ou diffus. L'important est de démontrer qu'une réflexion a été menée afin d'identifier les correspondances pertinentes entre le projet et les jalons de la FRECQ. Un tableau synthèses des 67 jalons de la FRECQ est présenté à l'annexe B. Le sommaire exécutif de la FRECQ ([lien](#)) ainsi que le rapport complet de la FRECQ ([lien](#)) sont disponibles sur le site du RRECQ.

**(7)** Seront considérés comme livrables tout ce qui peut être repartagé par le RRECQ, directement ou sous forme de contenus vulgarisés (site Web, réseaux sociaux, infolettre, etc.) et inclus dans les retombées toute forme de rayonnement qui mettra en valeur le Réseau (mention du RRECQ dans les conférences, articles, communications, événements, etc.)

**(8)** Décrire comment l'encadrement contribuera au développement des compétences en recherche des étudiant.e.s / postdoctorant.e.s, ainsi que, le cas échéant, de leurs compétences professionnelles (p. ex. : leadership, communication, collaboration, entrepreneuriat, etc.).

## PARTIE D : Équité, diversité et inclusion

- Prise en compte des enjeux d'EDI dans la conception du projet ou de la question de recherche, ou justification de leur non-applicabilité (selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés).
- Mesures prévues pour favoriser une composition d'équipe (incluant les partenaires) inclusive et diversifiée
- Mesures concrètes visant l'intégration des considérations d'EDI dans la diffusion des connaissances
- Anticipation des impacts potentiels de la recherche sur des considérations EDI, ou justification de leur non-applicabilité (selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés).

## PARTIE E : Budget et échéancier

- Justification et bien-fondé du budget demandé
- Réalisme et cohérence de l'échéancier de réalisation

Le Tableau 2 indique la pondération attribuée à chacune des parties de la grille d'évaluation pour les programmes **DÉCOUVERTE** et **IMPACT**.

**Tableau 2** : Pondération des critères d'évaluation selon les programmes de financement

| Parties de la grille d'évaluation            | DÉCOUVERTE   | IMPACT       |
|--|--------------|--------------|
| Partie A : Projet de recherche               | 40 %         | 20 %         |
| Partie B : Livrables, transfert et retombées | 20 %         | 40 %         |
| Partie C : Équipe du projet de recherche     | 20 %         | 20 %         |
| Partie D : EDI                               | 10 %         | 10 %         |
| Partie E : Budget et échéancier              | 10 %         | 10 %         |
| <b>Total</b>                                 | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |

Tout projet soumis dans le cadre du financement **IMPACT**, pourrait, sur recommandation du comité d'évaluation, être reclassé et considéré pour un financement **DÉCOUVERTE**.

Afin d'être considéré pour un financement, le projet proposé doit obtenir une note d'au moins 50% dans chacune des parties.

## 5. Procédure de dépôt

Les demandes de financement de projet peuvent être soumises en français ou en anglais en remplissant le [formulaire](#)<sup>(9)</sup> prévu à cet effet. L'Annexe F présente un extrait du formulaire à compléter. Notez que les informations du formulaire ne sont pas évaluées par le comité d'évaluation.

Veuillez joindre au formulaire, un document **en format PDF** respectant les exigences ci-dessous. La structure des sections est proposée à titre indicatif ; toutefois, le nombre total de pages doit être respecté, à l'exception des références.

| Éléments du document                     | DÉCOUVERTE     | IMPACT         |
|--|----------------|----------------|
| PARTIE A : Projet de recherche           | 2 pages        | 3 pages        |
| PARTIE B : Transfert et retombées        | 1 page         | 2 pages        |
| PARTIE C : Équipe du projet de recherche | ½ page         | ½ page         |
| PARTIE D : EDI                           | ½ page         | ½ page         |
| PARTIE E : Budget et échéancier          | 1 page         | 1 page         |
| <b>Total (maximum)</b>                   | <b>5 pages</b> | <b>7 pages</b> |

Préparez le document en fonction des exigences suivantes (communes aux deux programmes):

- Les pages doivent être de format 8 ½ po x 11 po (216 mm x 279 mm)
- Tout le texte doit être présenté en police Arial 11 points à simple interligne
- Les marges doivent être réglées à au moins 3/4" po (1,87 cm)
- Les pages doivent être numérotées et le document titré

Date limite pour déposer une demande de financement :  
**jeudi 10 septembre 2026 (23 h 59 heure du Québec)**

(9) Formulaire français : [lien](#)

## 6. Obligations à la suite de l'octroi de l'aide financière

Les équipes bénéficiant d'une aide financière du RRECQ s'engagent à reconnaître le soutien du Réseau et du Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans toutes les communications liées au projet. Elles doivent notamment :

- Indiquer le soutien du RRECQ et des FRQ dans les remerciements de toute publication scientifique ou rapport découlant du projet financé;
- Inclure une diapositive de reconnaissance au début de toute présentation (séminaire, conférence ou autre) présentant des résultats issus du projet financé.

Les équipes reconnaissent également que leurs noms et coordonnées, les noms des établissements ainsi que le résumé du projet peuvent être transmis au FRQ et utilisés dans les communications du RRECQ.

### 6.1 Reddition de comptes

**À l'échéance du projet**, le ou la chercheur.euse principal.e doit s'assurer de produire une reddition de comptes financière et scientifique auprès du RRECQ ainsi que de l'établissement gestionnaire, afin de permettre à ces derniers de remplir leurs obligations institutionnelles.

Le formulaire de reddition de comptes du RRECQ comprend notamment les éléments suivants :

- Description du projet, méthodologie et principaux résultats
- Publications (articles, rapports, etc.) et communications orales
- Justification du budget dépensé
- Autres sources de financement obtenues ou soumises
- Liste des étudiant.e.s et/ou postdoctorant.e.s ainsi que leur implication
- Liste des collaborateur.trice.s et leur type d'implication (chercheur.euse.s ou partenaires non académiques)
- Participation à des comités, activités ou événements de diffusion ou de transfert des connaissances
- Suites éventuelles du projet
- Collecte d'autres données et renseignements, afin de contribuer à la consolidation des résultats collectifs du RRECQ et au développement de nouveaux projets

### 6.2 Diffusion des résultats du projet

**Dans les six (6) mois suivant la fin du projet**, le ou la chercheur.euse principal.e doit soumettre soit un article vulgarisé destiné aux plateformes de diffusion du RRECQ ou de ses partenaires (p. ex. : site Web, réseaux sociaux, infolettre), soit participer à au moins une activité de dissémination auprès des membres du Réseau ou de ses partenaires (symposium, colloque, webinaire ou activité équivalente).



# **Programmation scientifique** **(2026- 2031)**

# Programmation scientifique (2026- 2031)

Depuis 2021, le RRECQ travaille à renforcer les capacités du Québec à déployer des stratégies de circularité au sein des secteurs industriels et à l'échelle des territoires tout en appuyant ces stratégies par des politiques gouvernementales cohérentes, dans une perspective de transition soutenable pour la société.

La programmation scientifique du Réseau soutient cette mission tout en développant des connaissances transférables aux entités décisionnelles, aux milieux preneurs et à la société civile. Cette programmation est divisée en quatre axes, et les synergies entre ces axes guident les priorités de recherche afin de permettre une compréhension holistique de l'économie circulaire.

Les membres du Réseau mènent donc des recherches sur :

1. les valeurs, les référentiels et les dynamiques de transition circulaire, y compris le suivi des feuilles de route
2. les pratiques organisationnelles et les indicateurs de suivi
3. la pérennisation des ressources et des produits, et
4. les politiques publiques et la gouvernance des institutions qui soutiennent la transition circulaire.

La programmation intègre les secteurs et les acteurs de la société afin d'en faire émerger des constats et des connaissances en mesure de soutenir la transition circulaire.



## **AXE 1 | VALEURS, TRANSITIONS ET GESTION DU CHANGEMENT**

### **Objectif 1.1 Suivre et analyser le changement conceptuel de l'économie circulaire**

L'économie circulaire repose sur des notions, des valeurs et des cadres analytiques en constante discussion et contestation. Clarifier ces fondements permet de comprendre les tensions entre approches, les recompositions conceptuelles et les visions du monde qui orientent les politiques, les pratiques et les innovations. C'est précisément ce à quoi s'intéresse cet objectif. L'enjeu scientifique consiste à analyser les écoles de pensée et des paradigmes émergents, ainsi que les phénomènes systémiques qui influencent la manière dont se redéfinissent les référentiels de la circularité.

Exemples de thèmes de recherche :

- Définitions, cadres conceptuels et terminologiques de l'économie circulaire, et le changement conceptuel de ses fondements.
- Écoles de pensée (ex : écologie industrielle, économie collaborative, etc.).
- Valeurs et principes de l'économie circulaire (approches axiologiques et déontologiques).
- Concepts connexes et paradigmes émergents (ex : bioéconomie, régénération, approches frugales/low-tech, sobriété, limites planétaires, durabilité forte).
- Directionnalité de l'économie circulaire: phénomènes d'accélération, de décélération, d'innovation et d'exnovation.
- Savoirs autochtones et approches culturelles et interculturelles de la circularité.
- Implications pour les processus post-2030 des ODD.

### **Objectif 1.2 Intégrer les besoins éducatifs et l'adéquation entre formation, recherche et emploi**

La transition vers l'économie circulaire nécessite une transformation des systèmes d'éducation, de la recherche et du développement des compétences. Elle reconfigure les modèles d'apprentissage, redéfinit certains rôles professionnels et fait évoluer des métiers liés, entre autres à l'entretien, à la réparation, au reconditionnement des produits ou aux nouveaux modèles économiques et sociaux. Comprendre ces transformations implique d'examiner comment les savoirs circulaires sont intégrés dans les cursus, les compétences appropriées, et comment les collaborations entre établissements d'enseignement, recherche et formation continue contribuent à structurer une culture de la circularité fondée sur l'apprentissage continu et la reconnaissance des savoir-faire.

Exemples de thèmes de recherche :

- Intégration des savoirs et des méthodes d'apprentissage liés à l'économie circulaire dans les cursus d'enseignement postsecondaire (collégial, universitaire).
- Travail en économie circulaire (ex : qualité, définition et valorisation des métiers).
- Définition des compétences, des savoir-faire et de la valorisation des métiers liés à la circularité.
- Rôles des réseaux d'éducation, de recherche et de formation continue.

### **Objectif 1.3 Comprendre les mécanismes d'engagement et de mobilisation des consommateurs et citoyens**

La transition circulaire repose sur le changement des comportements individuels et collectifs, ainsi que sur la capacité des citoyens à adopter, ajuster ou transformer leurs pratiques de consommation et de participation sociale. Comprendre ces dynamiques dimension centrale de cet objectif, implique d'examiner les forces psychologiques, sociales et culturelles qui influencent les choix des individus, de même que la manière dont ces comportements varient selon les valeurs et les contextes d'action. Cela inclut l'étude des différentes formes d'engagement — initiatives communautaires, économie de seconde main, pratiques de déconsommation — ainsi que des facteurs transversaux qui favorisent ou freinent l'adoption des pratiques circulaires, tels que la sensibilisation, les incitatifs ou certaines résistances socio-culturelles. Une attention particulière est portée à l'inclusion, au dialogue interculturel et à l'engagement intergénérationnel, afin d'identifier les conditions qui soutiennent une mobilisation large, représentative et diversifiée.

Exemples de thèmes de recherche :

- Dynamiques comportementales et leviers psychologiques.
- Comportement pro-environnemental.
- Consommation/déconsommation.
- La consommation responsable, le marketing responsable.
- L'influence du milieu de travail.
- Économie collaborative, économie de seconde main, et économie de fonctionnalité.
- Mobilisation citoyenne, approches participatives et co-construction.
- Dimensions interculturelles, intergénérationnelles et inclusives (EDI), incluant l'accessibilité et la mobilisation des acteurs sous-représentés, ainsi que le dialogue avec les Premières Nations.

### **Objectif 1.4 Suivre et analyser la mise en œuvre de feuilles de route en économie circulaire**

Cet objectif porte sur la pluralité des déploiements des feuilles de route et des plans d'action—sectorielles, municipales, nationales, régionales ou internationales — ainsi que sur la diversité des approches, des apprentissages, des outils et des dispositifs mobilisés selon les contextes de déploiement. Il s'intéresse à l'analyse et à l'accompagnement lorsque les parties prenantes mettent en œuvre ces feuilles de route et plans d'action dans un environnement marqué par l'incertitude et les chocs systémiques. Cet objectif vise à renforcer la capacité d'apprendre et, par conséquent, à favoriser une meilleure compréhension de changement des pratiques, des attentes sociales, des innovations et des récits qui accompagnent la transition, ainsi que des facteurs qui peuvent en accélérer ou en ralentir le déploiement.

Exemples de thèmes de recherche :

- Observation de la mise en œuvre des feuilles de route et de la participation des parties prenantes (secteur privé, économie sociale, secteur public), ainsi que des retombées et des apprentissages qui en découlent.
- Approche systémique et prospective, méthodes.
- Planification et adaptation des trajectoires face aux chocs et incertitudes.
- Dialogues avec les récits et narratifs de la transition.

## AXE 2 | PRATIQUES ORGANISATIONNELLES ET INDICATEURS DE SUIVI

La transition vers une économie circulaire exige des changements profonds dans la production, la consommation et la gestion des ressources. Bien que les principes de circularité soient reconnus, leur mise en œuvre au sein des organisations, des entreprises et des filières/chaîne de valeur reste souvent fragmentée, limitée à des initiatives ponctuelles ou à des niveaux opérationnels spécifiques. Cette situation réduit l'impact global des démarches circulaires et freine la création de synergies entre les acteurs d'une même filière. Aussi, le manque d'outils fiables pour mesurer, comparer, planifier, suivre et évaluer leur performance circulaire limite la prise de décisions éclairées et la coordination entre les acteurs. Cette absence de cadre cohérent complique le suivi, la mesure, la comparaison et la communication des performances et limite la prise de décision, la transparence, et l'engagement des parties prenantes. Afin de répondre à ces lacunes, cet axe de recherche vise deux objectifs. Le premier cherche à améliorer l'accès et à développer des pratiques pour guider les stratégies et renforcer la capacité à intégrer la circularité dans la planification et le suivi, et à identifier et concevoir des pratiques et modèles d'affaires circulaire porteurs. Le deuxième s'appuie sur le développement d'outils et de méthodes de mesure et de suivi de la circularité, ainsi que sur la sensibilisation à une approche systémique et collaborative.

### Objectif 2.1 Comprendre, développer et évaluer les pratiques d'intégration des stratégies de circularité à l'échelle organisationnelle et sectorielle

Cet objectif vise à développer et évaluer des pratiques permettant une intégration cohérente et systémique des stratégies de circularité au sein des organisations et le développement de nouveaux modèles d'affaires circulaire, tout en tenant compte des spécificités des filières et des chaînes de valeur. Il s'agit d'identifier les freins et leviers organisationnels, les modèles d'affaires et de gouvernance, ainsi que les mécanismes de coordination qui favorisent la performance circulaire, tout en proposant des outils et des approches pour accompagner cette transformation. En s'appuyant sur des études de cas et des analyses comparatives, cet objectif contribuera à renforcer la capacité des organisations et des filières à planifier, à mettre en œuvre et à pérenniser des stratégies circulaires efficaces et adaptées à leurs contextes. La mise en œuvre de l'économie circulaire dans les organisations et les filières nécessite des approches intégrées qui combinent innovation technologique, transformation organisationnelle et évolution des modèles d'affaires. Les thèmes de recherche proposés s'inscrivent dans cette dynamique en explorant des leviers stratégiques pour optimiser la performance circulaire et favoriser l'adoption durable des pratiques.

Exemples de thèmes de recherche :

- Freins et leviers à la mise en place de l'EC dans les organisations.
- Outils de mesure de rentabilité, de traçabilité et d'aide à la décision et vulgarisation.
- Écoconception, approvisionnement responsable et optimisation des opérations.
- Dématérialisation (ex: fonctionnalité, collaboration, partage).
- Durabilité des produits (entretien, réparation, reconditionnement), logistique inverse, apports techno (ex : industrie 4.0, IA, impression 3D, données massives).
- Entrepreneurat et appropriation des stratégies et technologies circulaires (entreprises privées, entreprises collectives/sociales, entreprises publiques).
- Modèles d'affaires circulaires.
- Surveillance et gestion des risques

## Objectif 2.2 Explorer et développer les indicateurs de suivi, de mesure et de communication de la circularité

La mise en œuvre efficace des stratégies de circularité repose sur la capacité à mesurer, à suivre et à communiquer les progrès réalisés. Cet objectif vise à répondre à ce besoin en développant des indicateurs et cadres de mesures de la circularité pertinents, permettant non seulement d'évaluer et suivre la performance à différentes échelles (produit, organisation, filière), mais aussi de faciliter la diffusion des résultats et la coordination entre les acteurs. En s'appuyant sur des outils de collecte et de stockage de la donnée, de reporting ou de communication ainsi que sur des études de cas concrètes, cet objectif contribuera à renforcer la crédibilité et l'efficacité des démarches circulaires. Les thèmes de recherche identifiés s'inscrivent dans cette logique en combinant des outils analytiques, des méthodes innovantes et des technologies avancées pour soutenir la prise de décision à différentes échelles.

Exemples de thèmes de recherche :

- Inventaires multi-échelles des indicateurs (sectoriel, local, national et international).
- Conception, opérationnalisation et adaptation d'indicateurs de circularité intégrés (ex: GES, productivité matière et énergétique, biodiversité).
- Science des données et intelligence artificielle (ex : espaces de données, infrastructures numériques).
- Processus d'acquisition et d'intégration de bases de données (ex : standards de partage, identifiants / passeport numériques).
- Méthodes de suivi longitudinal.
- Veille et développement de standards internationaux et des meilleures pratiques associées à la mesure, au suivi et à la communication de la circularité.

## AXE 3 | PÉRENNISATION DES RESSOURCES ET DES PRODUITS

La préservation des ressources naturelles ainsi que le bouclage des cycles de matière sont des piliers de l'économie circulaire. Cependant, leur mise en œuvre à l'échelle territoriale demeure un défi. En effet, le déploiement de stratégies d'économie circulaire se caractérise par la diversité d'acteurs, de flux et de contraintes, rendant la coordination des pratiques circulaires complexe. Actuellement, les efforts se concentrent souvent sur des initiatives ponctuelles, avec un faible niveau d'articulation avec les dynamiques d'acteurs. Considérant la nécessité d'une vision systémique, il y a un besoin d'identifier les flux mobilisés sur un territoire et les contraintes associées, renforcer la capacité des parties prenantes à évaluer et à comprendre les potentiels, ainsi qu'à adopter des modèles de déploiement adaptés aux réalités socio-économiques et environnementales du territoire, ce qui constitue le premier objectif de cet axe. Le deuxième objectif s'intéresse quant à lui au développement d'approches intégrées, avec des outils adaptés, afin de renforcer les capacités des acteurs des territoires à mettre en œuvre des stratégies circulaires en phase avec les enjeux des différentes échelles territoriales.

### Objectif 3.1 Explorer, mesurer et comprendre les potentiels et les modèles de déploiement de la circularité des flux de matières à l'échelle territoriale

La transition vers une économie circulaire au sein de nos sociétés implique une compréhension des spécificités des potentiels locaux, notamment en lien avec les ressources disponibles, ainsi que des modèles de déploiement adaptés aux réalités socio-économiques et environnementales. Les territoires présentent des caractéristiques spécifiques en matière de gisements de matières primaires et secondaires, de chaînes de valeur et de dynamiques industrielles, ce qui nécessite des approches différenciées pour maximiser les bénéfices de la circularité. Cet objectif vise à explorer, évaluer et analyser ces potentiels, en identifiant les secteurs stratégiques, les ressources critiques, les gisements de matières secondaires et les flux à forte valeur ajoutée, ainsi que les modèles logistiques pour la collecte, le tri, la récupération et la valorisation, etc. En développant des outils d'analyse des modèles de déploiement adaptés, cet objectif contribuera, à une utilisation efficiente des gisements secondaires disponibles et à la préservation des ressources naturelles, contribuant ainsi à renforcer la résilience de nos sociétés.

Exemples de thèmes de recherche :

- Secteurs stratégiques et ressources critiques.
- Cartographie des gisements de matières primaires et secondaires ainsi que des flux à fort potentiel.
- Modèles logistiques (ex : collecte, tri, récupération, recyclage/valorisation).
- Technologies de récupération, de tri, de recyclage, de valorisation (ex : matériaux avancés et biosourcés).
- Création de nouvelles chaînes de valeur circulaires.
- Chaînes de valeur, d'approvisionnement et d'optimisation des procédés.
- Symbiose industrielle et territoriale: pratiques au Québec, au Canada et à l'international
- Mesure des retombées environnementales (ex. ACV, empreinte carbone/matérielle).

### **Objectif 3.2 Concevoir, tester et évaluer des outils adaptés pour soutenir les stratégies de circularité des flux de matières à l'échelle territoriale**

La transition vers une économie circulaire repose notamment sur la capacité des acteurs des territoires à disposer d'outils pour identifier et évaluer des stratégies circulaires au-delà de leur organisation et de leurs partenaires « naturels ». Or, les outils actuellement disponibles sont souvent limités, fragmentés ou peu adaptés à l'identification et l'évaluation de stratégies circulaires mobilisant un ensemble d'acteurs diversifiés. Cette situation freine une mise en œuvre efficiente de stratégies circulaires, ainsi que la mesure de leurs performances et de leurs impacts. L'objectif vise à concevoir, tester et évaluer des outils innovants et efficaces, aptes à soutenir la planification, le suivi et l'optimisation des démarches circulaires orientées sur les flux de matières. Ces outils devront répondre à plusieurs caractéristiques : flexibilité à décrire un réseau d'acteurs diversifiés mobilisés par des stratégies circulaires; capacité à intégrer un ensemble diversifié d'indicateurs (notamment de performance et d'impacts) facilitant l'évaluation des stratégies; une conception orientée utilisateurs. En développant des solutions validées par des cas d'étude, cet objectif contribuera à renforcer la capacité des systèmes multi-acteurs à boucler les cycles de matière, à préserver les ressources et ainsi à améliorer la résilience de nos sociétés.

Exemples de thèmes de recherche :

- Outils de diagnostics sur les flux et le cycle de vie, de scénarisation et de modélisation (ex : jumeaux numériques, modélisation multi-échelles, chaîne de valeur numérisée).
- Traçabilité, interopérabilité et arrimage méthodologique aux normes émergentes.
- Outils d'évaluation et d'aide à la décision dédiés à la circularité des flux de ressources et produits (ex : intégration des impacts environnementaux et sociaux, évaluation des externalités).
- Accessibilité, sécurité et intégrité des données.
- Contributions de la circularité à la décarbonation et intégration aux trajectoires carbone

## AXE 4 | LEVIERS POLITIQUES ET GOUVERNANCE PUBLIQUE

L'Axe 4 vise à examiner les structures et les processus de gouvernance favorisant ou freinant la transition vers une économie circulaire, ainsi que le rôle et les pouvoirs respectifs des acteurs de la circularité pour soutenir cette transition. Il est question de comprendre la manière dont les politiques publiques, les décisions institutionnelles et les actions entreprises par les différents ordres de gouvernement et l'ensemble des parties prenantes se construisent et intègrent des éléments de circularité. Une attention est portée sur les sphères d'influence, les réseaux d'acteurs, les dynamiques sociales, les répercussions des décisions sur la société, et l'adéquation entre les politiques promues et les réalités sociales. Ces recherches permettent en outre de mettre en lumière des exemples de circularité, les initiatives et les meilleures pratiques à l'international, et d'en dresser un parallèle avec les cas canadiens et québécois. Cet axe se décline en trois objectifs qui s'intéressent respectivement aux pratiques de gouvernance, à la progression des processus décisionnels, et aux répercussions sociales des initiatives circulaires.

### Objectif 4.1 Étudier les structures de gouvernance, les rôles des acteurs et les interactions sociales soutenant la circularité

Cet objectif vise à analyser la manière dont la gouvernance de la transition circulaire et des enjeux de circularité s'articule autour des parties prenantes dans divers secteurs de la société, et cela, tout en permettant de dynamiser les économies québécoise et canadienne et de les rendre plus résilientes face aux enjeux géopolitiques et climatiques contemporains. De façon complémentaire, il étudie les structures et les fonctions des réseaux d'acteurs formels ou informels et les dynamiques sociales qui constituent les fondements de la gouvernance et en établissent les règles. Ainsi, cet objectif se penche sur le rôle des acteurs qui composent chaque sphère de la société, les jeux de pouvoir, l'influence des relations formelles et informelles dans la prise de décision, et l'adéquation entre les mesures proposées à différents paliers décisionnels ou à différents échelons territoriaux.

Exemples de thèmes de recherche :

- Structures institutionnelles, modèles de gouvernance, ponts et barrières à une économie circulaire.
- Rôles, interventions, interconnexions et coordination des acteurs de la circularité à tous les niveaux administratifs et territoriaux, et sur les différentes filières et chaînes de valeur.
- Processus consultatifs et participatifs, mobilisation des parties prenantes.
- Enjeux géopolitiques et dynamiques économiques internationales, liens avec les cadres et préoccupations mondiales, nationales et locales.
- Lobbyisme et prise en compte des intérêts menacés par les stratégies circulaires ou pouvant leur poser obstacle.

### Objectif 4.2 Analyser les processus décisionnels et la performance des politiques pour soutenir l'opérationnalisation de l'économie circulaire

Cet objectif vise à analyser l'impact des politiques publiques et de la gouvernance de la transition circulaire sur les aspects économiques, sociaux, géopolitiques et climatiques contemporains, en élucidant les différentes étapes des processus décisionnels entrepris par les acteurs de la circularité. Quel qu'en soient l'ampleur, le niveau de formalité ou les acteurs qu'elle implique, une décision résulte d'un processus qui encadre ses retombées potentielles et en détermine la portée.

Cet objectif propose donc une analyse de l'influence que les données, les études et les outils usuels ou innovants exercent sur les décisions, en étudiant comment cette influence peut favoriser ou contraindre les efforts de circularisation. La performance des décisions et des instruments adoptées pour atteindre les objectifs visés, ainsi que les ajustements nécessaires pour adapter les décisions subséquentes en fonction des apprentissages réalisés, font également partie des sujets d'intérêt.

Exemples de thèmes de recherche :

- Élaboration de projets de loi, utilisation de feuilles de routes en économie circulaire.
- Outils innovants d'aide à la décision, processus législatifs, formulation et application de politiques publiques pour l'économie circulaire
- Actions collectives et autres initiatives citoyennes.
- Instruments de politique publique, comme les outils financiers (ex : écofiscalité, taxes, subventions) et non-financiers (ex : normes, certifications, lois, réglementation, soutien et accompagnement, sensibilisation, quota, passeport numérique des produits).
- Analyse, mesures et indicateurs de performance des politiques, mesures de compétitivité de l'économie, propriétés émergentes des systèmes de gouvernance.
- Reddition de comptes, adaptabilité des politiques, gouvernance adaptative et anticipative.
- Cohérence entre mesures, conflits entre objectifs et discordances réglementaires.

#### **Obj 4.3 Comprendre les avenues de gouvernance favorisant une transition juste et inclusive**

Ce troisième objectif cherche à mettre en lumière la manière dont les efforts déployés pour la transition circulaire aboutissent ou échouent à procurer des retombées justes, équitables et inclusives. L'emphase est donc mise sur les retombées sociales de l'économie circulaire, les effets rebonds et les effets redistributifs, et qu'ils soient positifs ou négatifs. Les avenues permettant de favoriser la création de retombées bénéfiques pour une majorité de la population, sans pour autant marginaliser davantage des groupes déjà vulnérables, peuvent y être explorées. En se penchant sur la redistribution des bénéfices de l'économie circulaire, cet objectif s'intéresse également aux concepts de justice sociale et environnementale ainsi qu'aux processus de légitimation et d'acceptabilité sociale qui y sont intimement liés.

Exemples de thèmes de recherche :

- Marché du travail circulaire, contribution de l'économie et de l'innovation sociales à l'ÉC.
- Effets rebonds et effets redistributifs sur les groupes plus vulnérables, justice sociale et environnementale locales comme globales.
- Acceptabilité sociale et politico-administrative, processus de légitimation. Intégration des inquiétudes et considérations citoyennes aux prises de décision.
- Accessibilité aux biens et services et indicateurs de bien-être.
- Contribution de l'économie circulaire à la résilience et à l'autonomie des régions, et intégration des savoirs locaux.



**Jalons de la**

**Feuille de route pour la transition  
vers une économie circulaire de  
la société québécoises 2025-2050  
(FRECQ)**

# Annexe



## Les 67 jalons qui façonnent cette transition



Les **jalons** sont les étapes clés à franchir entre 2025 et 2050 pour passer de la situation actuelle au futur souhaité. Ils représentent des résultats intermédiaires à atteindre dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, servant de référence pour guider les actions collectives.



Un **jalon pivot** est un jalon stratégique qui joue un rôle déterminant dans l'initiation et l'accélération de la transition. En levant des freins structurels, il crée des conditions favorables à l'atteinte de nombreux jalons ultérieurs et facilite ainsi l'évolution vers une économie circulaire.

### Six groupes de parties prenantes appelées à agir au cours de cette transition :



Gouvernements et organismes publics



Milieu de la finance et de l'assurance



Milieu des affaires et du travail



Milieu de l'éducation et de la recherche








Milieu associatif et citoyen









Organismes de développement territorial


## Tableau des 67 jalons



| N°. | Année | Nom court   | Intitulé complet du jalon  | Parties prenantes   |
|-----|-------|---|--|---|
| 1   | 2026  | <b>Appropriation des stratégies de circularité (jalon pivot)</b>                              | Les entreprises, les gouvernements, les organismes de développement territorial et les investisseurs comprennent les bénéfices d'une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes. Ils comprennent les risques de l'économie linéaire et se sont appropriés les stratégies de circularité. |    |
| 2   |       | <b>Infrastructures de recherche à la pointe de l'économie circulaire (jalon pivot)</b>        | Le Québec dispose des infrastructures de recherche nécessaires pour être à la fine pointe de l'économie circulaire et répondre aux besoins spécifiques d'un large éventail de filières et de territoires.  |    |
| 3   |       | <b>Consolidation et partage des connaissances en économie circulaire</b>                      | Les nouvelles connaissances et pratiques liées à l'économie circulaire sont consolidées et partagées de façon efficace et continue entre parties prenantes.  |    |
| 4   | 2027  | <b>Outils de suivi des flux de ressources et de la capacité des écosystèmes (jalon pivot)</b> | Des outils efficaces et abordables sont disponibles pour suivre les flux de matières, d'eau et d'énergie, et pour mesurer la capacité de support des écosystèmes.  |  |
| 5   | 2028  | <b>Tableau de bord provincial d'indicateurs (jalon pivot)</b>                                 | Un tableau de bord provincial partagé mesure en permanence les indicateurs clés nécessaires à la mise en place d'une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes.   |  |

|    |      |  |  |   |
|----|------|--|--|---|
| 6  | 2028 | <b>Priorisation collective des ressources (jalon pivot)</b>                                    | Des mécanismes démocratiques sont mis en place pour discuter périodiquement des besoins de la population et de l'utilisation des ressources naturelles, afin que des priorités soient établies collectivement.   |    |
| 7  |      | <b>Plateforme de mutualisation des actifs publics sous-utilisés</b>                            | Tous les organismes publics sont tenus d'alimenter une plateforme de mutualisation de leurs actifs, locaux et équipements sous-utilisés. Les actifs excédentaires sont mis à la disposition d'autres organismes publics, mais également d'organisations sociales et environnementales. |    |
| 8  |      | <b>Approvisionnement public circulaire (jalon pivot)</b>                                       | L'approvisionnement public priorise les stratégies de l'économie circulaire, dont la réduction à la source, démontrant ainsi l'exemplarité de l'État.  |    |
| 9  | 2029 | <b>Obligation de transparence sur l'impact environnemental et la circularité (jalon pivot)</b> | Les entreprises ont l'obligation de communiquer leurs intrants et extrants, l'impact environnemental de leurs produits ainsi que leur potentiel en termes d'économie circulaire. Les données confidentielles sont adéquatement gérées.   |    |
| 10 |      | <b>Renforcement législatif et réglementaire (jalon pivot)</b>                                  | Le cadre législatif et réglementaire, y compris les mesures d'écofiscalité, est renforcé pour mettre en œuvre l'économie circulaire conformément à sa hiérarchie des stratégies.   |  |
| 11 |      | <b>Filets de sécurité pour l'accès aux biens et services essentiels (jalon pivot)</b>          | La population bénéficie de filets de sécurité permettant l'accès aux biens et services essentiels et limitant les possibles injustices liées aux mesures environnementales.  |  |

|    |      |  |   |   |
|----|------|--|---|---|
| 12 | 2029 | <b>Plans d'économie circulaire territoriaux harmonisés (jalon pivot)</b> | <p>Des plans d'économie circulaire locaux ou régionaux sont mis en œuvre pour réduire la consommation, pour partager et pour circulariser les ressources disponibles. Ils s'harmonisent avec les plans connexes.</p>  |    |
| 13 |      | <b>Outils pour consommateurs sur la circularité des produits</b>         | <p>Des outils de communication efficaces informent les consommateurs sur l'impact environnemental des produits, leur durée de vie, leur potentiel de partage, de réemploi, de réparabilité et de recyclabilité, ainsi que sur la manière de les entretenir.</p> |    |
| 14 |      | <b>Compétences citoyennes et organisationnelles pour la circularité</b>  | <p>Les cursus scolaires, l'éducation citoyenne et les programmes de formation développent les connaissances et les compétences nécessaires à une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes.</p>  |    |
| 15 |      | <b>Marketing au service de la circularité</b>                            | <p>Le marketing est mis au service de la circularité en promouvant une consommation plus sobre, et assure une information claire et transparente pour éviter l'écoblanchiment et le blanchiment social.</p>   |    |
| 16 |      | <b>Surveillance des risques liés aux biens et services essentiels</b>    | <p>Le Québec surveille étroitement les risques liés aux biens et services essentiels, notamment les risques d'approvisionnement liés à la raréfaction des ressources.</p>   |  |
| 17 |      | <b>Évaluation de la capacité du Québec à répondre aux besoins</b>        | <p>Le Québec évalue sa capacité actuelle et potentielle à répondre aux besoins essentiels de sa population, à accueillir de nouvelles industries et à exporter des ressources.</p>  |  |


|    |      |   |  |   |
|----|------|---|--|---|
| 18 | 2029 | <b>Renforcement des mécanismes démocratiques pour la gestion des ressources</b> | Le Québec renforce les mécanismes de choix collectifs et éclairés pour assurer une bonne gestion et une distribution équitable des ressources naturelles. Ces mécanismes sont empreints d'une réelle reconnaissance des droits ancestraux et de la souveraineté territoriale autochtone. |    |
| 19 |      | <b>Outils pour encadrer la propriété collective et l'économie collaborative</b> | Des outils réglementaires, fiscaux et d'assurances encadrent et renforcent les différents modèles de propriété collective et d'économie collaborative.   |    |
| 20 | 2030 | <b>Conviction générale des bénéfices de la sobriété</b>                         | La majorité de la population est convaincue des bénéfices d'une consommation plus sobre et voit l'économie collaborative et l'achat de biens usagés ou reconditionnés comme un levier de résilience important pour que chacun puisse satisfaire ses besoins prioritaires.                |    |
| 21 |      | <b>Soutien pour transition vers la sobriété et la circularité</b>               | Une variété de parties prenantes bénéficie du soutien nécessaire pour renforcer en continu leur transition vers la sobriété et la circularité.   |    |
| 22 |      | <b>Réseaux de collaboration pour des chaînes de valeur circulaires</b>          | Dans la plupart des filières et territoires, des réseaux de collaboration stimulent la mise en place de chaînes de valeur circulaires en favorisant la coopération entre entreprises privées et organisations d'économie sociale.  |  |
| 23 |      | <b>Analyse des flux et cartographie pour optimiser la circularité locale</b>    | Dans chaque filière, l'analyse des flux de matières et la cartographie des parties prenantes permettent d'identifier l'échelle géographique de circularité appropriée et de cibler les maillons manquants pour boucler les flux le plus localement possible.                             |  |

|    |      |   |  |   |
|----|------|---|--|---|
| 24 | 2030 | <b>Cibles ambitieuses de protection et régénération des écosystèmes</b> | <p>Chaque région a une cible de protection et de régénération des écosystèmes. Des mécanismes prévoient de réajuster périodiquement cette cible vers des niveaux plus ambitieux.</p>   |    |
| 25 |      | <b>Réorientation des investissements en faveur de la circularité</b>    | <p>Les investissements publics et privés sont massivement réorientés: ils stimulent une économie sobre, circulaire et respectueuse des écosystèmes.</p>  |    |
| 26 |      | <b>Cibles sectorielles de circularité ambitieuses</b>                   | <p>Des cibles de circularité sectorielles, ambitieuses et contraignantes, sont mises en place et régulièrement réajustées.</p>   |    |
| 27 |      | <b>Mécanismes de bannissement des matériaux polluants</b>               | <p>Le Québec met en place des mécanismes efficaces qui bannissent la production, la distribution, l'utilisation et l'enfouissement des matériaux à fort impact environnemental.</p>  |    |
| 28 |      | <b>Stratégie québécoise d'autonomie de production</b>                   | <p>Une stratégie québécoise d'autonomie de production alimentaire, manufacturière et énergétique est déployée. Elle tient compte des atouts et des capacités de production des régions, ainsi que des limites des écosystèmes.</p> |  |
| 29 |      | <b>Espaces de concertation régionaux pour la gestion des ressources</b> | <p>Des espaces de concertation régionaux permettent à la population concernée de participer activement aux décisions sur la gestion des ressources de leurs territoires.</p>   |  |

|    |      |   |  |   |
|----|------|---|--|---|
| 30 | 2030 | <b>Mécanismes favorisant les relations de confiance dans la circularité</b> | Des mécanismes efficaces sont mis en place pour favoriser la relation de confiance dans la mutualisation des ressources, la location, le don et la vente de biens usagés et reconditionnés.  |    |
| 31 |      | <b>Démocratisation de l'accès à la nature et verdissement</b>               | L'accès à la nature est démocratisé partout au Québec: des espaces naturels sont gratuits et accessibles en transports collectifs, et plusieurs milieux de vie sont verdis.  |    |
| 32 |      | <b>Compréhension de la valeur des écosystèmes</b>                           | La société québécoise comprend mieux sa dépendance envers les services fournis par les écosystèmes, connaît la valeur de ces derniers et le rôle de l'économie circulaire dans leur protection.  |    |
| 33 | 2031 | <b>Politiques pour boucler les flux et amplifier des initiatives</b>        | Les gouvernements et investisseurs mettent en place des politiques et programmes qui comblent les maillons manquants pour boucler les flux, et facilitent le passage à l'échelle des initiatives les plus prometteuses.  |    |
| 34 |      | <b>Réglementation renforcée pour la protection des écosystèmes</b>          | Une réglementation renforcée de protection et de régénération des écosystèmes est mise en œuvre sur le terrain.  |  |
| 35 |      | <b>Partenariats structurants pour une économie circulaire mondiale</b>      | Des partenariats bilatéraux et multilatéraux structurants favorisent le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle mondiale. Ils facilitent l'importation des biens essentiels non produits au Québec et veillent au respect de la justice sociale internationale. |  |





|    |      |  |   |   |
|----|------|--|---|---|
| 36 | 2031 | <b>Mesures pour réorienter la production</b>                                   | Des mesures incitatives et dissuasives, dont du financement, stimulent la réorientation des activités productives vers la réponse aux besoins essentiels.   |    |
| 37 |      | <b>Services disponibles pour la circularité, notamment via des tiers-lieux</b> | Une large gamme de services favorisant la réduction à la source et l'utilisation plus optimisée des biens (location, mutualisation, entretien) est disponible dans toutes les régions du Québec, notamment à travers des tiers-lieux.   |    |
| 38 |      | <b>Financement de projets pilotes pour promouvoir la circularité</b>           | Des projets pilotes sont financés et largement promus pour stimuler l'adoption de pratiques et de modèles d'affaires qui rendent la circularité facile, abordable et attrayante pour les consommateurs et les producteurs.  |    |
| 39 | 2032 | <b>Stratégie québécoise de la main-d'œuvre</b>                                 | Une stratégie québécoise répond aux enjeux de pénurie et de requalification de la main-d'œuvre liée à l'économie circulaire et à l'autonomie de production.   |    |
| 40 |      | <b>Plans d'économie circulaire organisationnels renforcés régulièrement</b>    | La majorité des organisations déploient un plan d'économie circulaire priorisant la réduction à la source et la réutilisation des biens et des ressources. Elles évaluent l'impact de leurs actions et renforcent ce plan périodiquement.   |  |
| 41 |      | <b>Normes et certifications reconnues pour stimuler la circularité</b>         | Les normes liées aux secteurs, aux professions, aux produits et aux métiers sont mises à jour pour réduire la quantité de ressources consommées et stimuler la circularité. De nouvelles certifications reconnues et crédibles en économie circulaire sont désormais disponibles à des prix abordables. |  |

|    |      |  |  |   |
|----|------|--|--|---|
| 42 | 2032 | <b>Initiatives circulaires inspirantes dans diverses filières et régions</b>                   | Dans une diversité de filières et de régions, des initiatives circulaires inspirent les consommateurs à adopter des stratégies qui leur permettent de répondre à leurs besoins de manière attractive, tout en limitant leur consommation de ressources et leur impact sur les écosystèmes. |    |
| 43 | 2033 | <b>Mesures pour une consommation responsable</b>   | Des mesures incitatives et dissuasives encouragent la consommation et l'approvisionnement responsables et locaux. On priorise notamment les biens et le bâti existants ainsi que les produits saisonniers.   |    |
| 44 | 2034 | <b>Accessibilité des pièces et des informations pour la réparation et le reconditionnement</b> | Les pièces et les informations techniques sont accessibles et disponibles dans un délai raisonnable pour la réparation et le reconditionnement des biens.  |    |
| 45 |      | <b>Optimisation des chaînes logistiques en réduisant l'empreinte carbone</b>                   | Les chaînes logistiques optimisent et mutualisent les flux de marchandises, tout en réduisant l'empreinte carbone liée au transport.   |    |
| 46 |      | <b>Formation adaptée aux emplois en économie circulaire</b>                                    | L'offre de formation pour les emplois liés à l'économie circulaire est suffisante et répond aux besoins identifiés par chaque secteur économique.  |  |
| 47 |      | <b>Contrôles rigoureux de circularité et de toxicité des biens</b>                             | Les biens de consommation, qu'ils soient produits localement ou importés, sont soumis à des contrôles rigoureux pour s'assurer qu'ils respectent les normes de circularité et de toxicité permettant de protéger la santé des écosystèmes et des humains.                                  |  |

|    |      |   |  |   |
|----|------|---|--|---|
| 48 | 2035 | <b>Main-d'œuvre qualifiée et valorisée en économie circulaire</b>                   | La main-d'œuvre au service de l'économie circulaire est qualifiée et socialement valorisée. Les postes dans le secteur de l'économie circulaire sont reconnus comme étant des emplois de qualité.  |    |
| 49 |      | <b>Politiques organisationnelles de circularité</b>                                 | La majorité des organisations mettent en place des politiques de circularité, qui favorisent la sobriété de consommation, ainsi que l'achat de biens et services éco-conçus et locaux.   |    |
| 50 |      | <b>Plateformes ouvertes pour mutualiser, substituer ou réutiliser</b>               | Des plateformes ouvertes sont massivement utilisées par les organisations pour cibler les gisements de biens et ressources à mutualiser, substituer ou réutiliser, ainsi que des infrastructures et des services à intégrer dans une logique circulaire. |    |
| 51 |      | <b>Réduction de la consommation par la lutte contre le gaspillage et les pertes</b> | Un grand chantier de lutte contre le gaspillage alimentaire et contre les pertes d'énergie et d'eau permet de réduire drastiquement la consommation de ressources.   |    |
| 52 |      | <b>Protection des filières au service de l'économie circulaire</b>                  | En faisant évoluer les accords de libre-échange, des mécanismes protègent le développement et la stabilité des filières économiques du Québec au service de l'économie circulaire.   |  |
| 53 |      | <b>Internalisation des coûts environnementaux</b>                                   | En collaboration avec leurs partenaires économiques, le Canada et le Québec internalisent les coûts environnementaux dans le prix des biens et services.   |  |

|    |      |  |   |   |
|----|------|--|---|---|
| 54 | 2036 | <b>Stratégies locales de densification et d'abordabilité du logement</b>   | La majorité des régions mettent en œuvre des stratégies de densification adaptées aux réalités locales. Elles intègrent des mesures efficaces pour promouvoir le logement abordable.  |    |
| 55 | 2037 | <b>Acceptabilité sociale des projets circulaires structurants</b>          | Les projets nécessaires à la transition circulaire et l'autonomie de production bénéficient d'une acceptabilité sociale au sein des communautés qui les accueillent.  |    |
| 56 | 2039 | <b>Réduction de l'élimination et de l'exploitation des ressources</b>      | La mise en œuvre des stratégies de circularité limite l'augmentation des sites d'élimination et des zones d'exploitation des ressources naturelles, ce qui permet au Québec d'atteindre un taux acceptable de déchets. La population québécoise célèbre avec fierté l'amélioration significative de l'indice de circularité de la province. |    |
| 57 | 2040 | <b>Main-d'œuvre disponible pour la production locale et la circularité</b> | Le Québec dispose de la main-d'œuvre nécessaire pour produire localement, prolonger l'usage des produits, remettre en circulation les biens consommés et valoriser les matières résiduelles.  |    |
| 58 |      | <b>Déploiement à grande échelle de l'économie de la fonctionnalité</b>     | L'économie de la fonctionnalité est déployée à grande échelle dans divers secteurs, privilégiant les services et solutions basés sur l'usage plutôt que la vente de produits en grande quantité, avec une responsabilité accrue des fabricants envers leurs produits.   |  |
| 59 |      | <b>Augmentation des capacités d'entretien et de réparation</b>             | Partout au Québec, les capacités d'entretien et de réparation augmentent fortement : des professionnels offrent ces services à un coût abordable, et une bonne partie de la population prolonge elle-même la durée de vie de ses biens.   |  |

|    |      |   |   |   |
|----|------|---|---|---|
| 60 | 2040 | <b>Évolution du rapport au travail et à la consommation</b>             | Le rapport au travail et à la productivité évolue dans la société. On prend désormais le temps d'entretenir les objets, de les partager, de les redistribuer et de s'informer sur les meilleures pratiques pour réduire la consommation de ressources.  |    |
| 61 | 2041 | <b>Réemploi et réparation surpassent le recyclage</b>                   | Les taux de réemploi et de réparation dépassent désormais ceux du recyclage, marquant un tournant dans la réduction des déchets.  |    |
| 62 |      | <b>Dématérialisation des échanges liés à la production de biens</b>     | En collaboration avec des partenaires internationaux, les parties prenantes économiques exportent et importent de plus en plus le savoir-faire nécessaire à la production de biens, plutôt que les biens eux-mêmes.   |    |
| 63 | 2042 | <b>Compréhension de l'interdépendance entre la société et la nature</b> | La perception de la « nature » comme étant extérieure aux humains est dépassée. L'interdépendance des sociétés avec le vivant est comprise par toutes et tous.  |    |
| 64 |      | <b>Amélioration de la qualité de vie dans les milieux densifiés</b>     | La majorité de la population trouve avantageux de vivre dans des milieux densifiés, car ils facilitent les modes de transport actifs et collectifs, ainsi que l'économie collaborative et le réemploi. En misant sur la vie de quartier, elle a réduit sa consommation et amélioré sa qualité de vie. |  |
| 65 | 2044 | <b>Réduction significative de la consommation des ressources</b>        | La réorientation des pratiques des organisations et des modèles d'affaires vers la sobriété permet de réduire considérablement la consommation de matière, d'eau et d'énergie.  |  |

|    |      |  |   |   |
|----|------|--|---|---|
| 66 | 2045 | <b>Biens et infrastructures sobres et circulaires</b>          | Les biens et les infrastructures conçus et produits au Québec, ainsi que ceux qui sont importés, consomment peu de ressources tout au long de leur cycle de vie. Ils peuvent être facilement entretenus, réparés, remis à neuf, reconditionnés et recyclés. |   |
| 67 |      | <b>Diminution de l'empreinte matérielle annuelle du Québec</b> | L'empreinte matérielle annuelle du Québec diminue en raison d'une reconfiguration de la demande de biens, désormais axée sur la réponse aux besoins essentiels et l'optimisation de ce qui existe.  |   |



# **Formulaire d'autorisation du ou de la directeur.trice de recherche**

# Formulaire d'autorisation du ou de la directeur.rice de recherche

## 1. Identification de l'étudiant.e

Nom :

Institution :

## 2. Identification du ou de la directeur.rice de recherche

Nom :

Institution :

## 3. Projet de recherche

Titre du projet :

## 4. Autorisation

Je, soussigné.e, autorise l'étudiant.e identifié.e ci-dessus à (cocher les cases appropriées) :

Déposer une proposition de projet en mon nom

Agir à titre de chercheur.euse principal.e

## 5. Engagement

Je confirme avoir pris connaissance du contenu de la demande de financement et en autorise le dépôt dans le cadre de l'appel à projets du RRECQ

## 6. Signature

Signature :

Date :



# Principes EDI

## Principes de base en EDI tels que définis par les FRQ

**L'équité** réfère à un traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable n'est pas nécessairement identique pour tous et toutes, mais tient compte des différentes réalités, présentes ou historiques, afin de permettre à toutes les personnes de bénéficier des mêmes opportunités en matière de promotion et de soutien à la recherche.

**La diversité** réfère à la présence au sein de l'écosystème de la recherche de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés, incluant ceux des groupes sous-représentés. Les FRQ valorisent l'apport de cette diversité à la recherche.

**L'inclusion** réfère à la mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la communauté de la recherche d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.

## Prise en compte des principes d'EDI au sein du RRECQ

Dans l'optique d'un déploiement inclusif de l'économie circulaire, les soumissionnaires peuvent se poser deux questions :

- 1) Comment inclure les groupes minoritaires ou sous-représentés dans la définition et la construction des solutions durables et circulaires ; et
- 2) Quel sera l'impact des solutions mises de l'avant sur les groupes minoritaires ou sous-représentés ? \*

Les inégalités liées au genre seront mises de l'avant ainsi que celles liées à l'ethnicité, aux handicaps ou aux conditions sociales et économiques. L'encadrement par le Comité d'évaluation assurera un processus et une réflexion en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de tous les projets financés, même ceux dont ce n'est pas l'objet. Lorsque cela est bénéfique pour un projet, encourager la diversité des disciplines. Le Réseau travaille en s'appuyant sur la prémisse que la diversité est nécessaire à la mise en place d'une transition circulaire juste et représentative des besoins de la société.

**Autres ressources EDI :** <https://rrecq.ca/le-reseau/edi/ressources-edi/>

\* Un « groupe minoritaire » est un groupe plus petit en nombre que le reste de la population.  
Un « groupe sous-représenté » est un groupe dont le nombre est inférieur à ce qu'il devrait être proportionnellement.



**Soutien pour le.s  
chercheur.euse.s de collèges**

## **Modalités de soutien**

### **Soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de CCTT**

Selon les programmes et lorsque leurs règles le permettent, un montant de la subvention laissé à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale peut être utilisé pour du soutien salarial au bénéfice des cochercheurs et cochercheuses de statut 3 œuvrant en CCTT sans tâche d'enseignement et n'ayant pas nécessairement de doctorat. Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra, en cas d'octroi, être transféré par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié.e la cochercheuse ou le cochercheur de CCTT.

### **Supplément statutaire**

D'un montant de 7 000 \$, le supplément statutaire est octroyé afin de couvrir les coûts liés à des activités de recherche qui ne peuvent être assumés par les établissements collégiaux. Ce montant ne peut pas être utilisé pour bonifier le montant obtenu, le cas échéant, en dégagement de tâches d'enseignement. Une participation, dans une même année financière, à plusieurs programmes offrant du Soutien à la recherche au collégial, permet de cumuler plusieurs suppléments statutaires. Ainsi, un chercheur ou une chercheuse peut obtenir plusieurs versements de 7 000 \$ annuellement, s'il.elle participe à plusieurs équipes ou projets financés dans des programmes offrant ce supplément.



## **Extrait du formulaire de soumission**



## Renseignements sur le porteur ou la porteuse du projet

### \*champs obligatoires

#### Information

Les **membres régulier.ères et post-doctorant.es** du RRECQ peuvent soumettre une proposition de projet de recherche en tant que porteur.euse principal.e.

- i** Les **membres étudiant.es non post-doctorant.es** peuvent soumettre une proposition de projet de recherche en tant que porteur.euse principal.e. ou soumettre une proposition au nom de leur directeur.rice de recherche en fournissant un **formulaire d'autorisation** du ou de la directeur.trice de recherche.

Les **autres catégories** de membres ou les personnes **non membres du RRECQ** ne peuvent pas soumettre de proposition de projet.

Je certifie être : \*

Membre régulier.ère

Membre étudiant.e post-doctorant.e

Membre étudiant.e non post-doctorant.e

Vous n'êtes pas membre régulier.ère ou étudiant.e du RRECQ ? [Vérifiez votre éligibilité](#) et remplissez le formulaire d'adhésion.

+ Devenir membre

← Retour

Suivant →



## Renseignements sur le porteur ou la porteuse du projet

Membres régulier.ères

**\*champs obligatoires**

### Identité du porteur ou de la porteuse du projet \*

Sélectionnez votre nom dans la liste. Cela peut mettre un peu de temps à charger.

+ Sélectionner

### Je souhaite faire une soumission au programme : \*

Découverte - 15 000 \$ sur 1 an

Impact - 30 000 \$ sur 1 an

← Retour

Suivant →



## Renseignements sur l'équipe du projet

Veillez ajouter tous les membres de votre équipe de recherche, incluant cochercheur.euses, partenaires, étudiant.es et post-doctorant.es

Cliquez sur "Sélectionner" pour ajouter des personnes à l'équipe. Si le nom que vous cherchez n'est pas dans la liste, cliquez sur "Ajouter une personne"

+ Sélectionner

 Le porteur ou la porteuse du projet n'a pas besoin d'être renseigné.e ici.

← Retour

Suivant →

## Renseignements sur le projet de recherche

**\*champs obligatoires**

Titre en français \*

Titre en anglais \*

### Objectif du projet

Décrivez en une ou deux phrases l'objectif du projet. Cette réponse ne fera pas l'objet d'une évaluation.

### Description du projet en français \*

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

### Description du projet en anglais \*

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

### Mots clés associés au projet

Si un mot-clé n'est pas disponible dans la liste proposée, indiquez-le dans le champ suivant.

### Autres mots-clés

### Quelle est l'échelle d'étude de votre projet ?

Plusieurs réponses possibles.

## Echéancier

Date démarrage \*

Durée planifiée (en mois) \*

## Document de soumission

**Veillez fournir un document incluant :**

- Partie A - Projet de recherche
- Partie B - Livrables, transfert et retombées
- Partie C - Équipe du projet de recherche
- Partie D - Équité, diversité et inclusion
- Partie E - Budget et échéancier

Veillez respecter les critères de la procédure de dépôt indiqués dans le guide du programme concerné. \*

Glisser-déposer un fichier ou [parcourir](#)  
La taille maximale du fichier est de 20 Mo

## Retombée.s

**i** Cette section facultative permet au RRECQ de cerner les champs d'action de votre projet afin de le valoriser au mieux dans nos communications et livrables.

Sur quel(s) milieu(x) preneur(s) votre projet prévoit-il d'avoir des retombées ?

- Organismes de développement territorial
- Milieu associatif et citoyen
- Milieu de l'éducation et de la recherche
- Milieu des affaires et du travail
- Milieu de la finance et de l'assurance
- Gouvernements et organismes publics
- Aucun milieu preneur applicable

Quelles sont les stratégies d'économie circulaire abordées dans votre projet ?

Quel sont les secteurs économiques touchés par votre projet ?

**⚠ Renseignez au moins un mot-clé pour continuer**

## Intégration dans la programmation scientifique du RRECQ

### *\*champs obligatoires*

La programmation est découpée en quatre axes, rassemblant chacun plusieurs objectifs :

#### Axe 1 – Valeur, transitions et gestion du changement

- 1.1 : Suivre et analyser le changement conceptuel de l'économie circulaire
- 1.2 : Intégrer les besoins éducatifs et l'adéquation entre formation recherche et emploi
- 1.3 : Comprendre les mécanismes d'engagement et de mobilisation des consommateurs et citoyens
- 1.4 : Suivre et analyser la mise en œuvre de feuilles de route en économie circulaire

#### Axe 2 – Pratiques organisationnelles et indicateurs de suivi

- 2.1 : Comprendre développer et évaluer les pratiques d'intégration des stratégies de circularité à l'échelle organisationnelle et sectorielle
- 2.2 : Explorer et développer les indicateurs de suivi de mesure et de communication de la circularité

#### Axe 3 – Pérennisation des ressources et des produits

- 3.1 : Explorer mesurer et comprendre les potentiels et les modèles de déploiement de la circularité des flux de matières à l'échelle territoriale
- 3.2 : Concevoir tester et évaluer des outils adaptés pour soutenir les stratégies de circularité des flux de matières à l'échelle territoriale

#### Axe 4 – Leviers politiques et gouvernance publique

- 4.1 : Étudier les structures de gouvernance les rôles des acteurs et les interactions sociales soutenant la circularité
- 4.2 : Analyser les processus décisionnels et la performance des politiques pour soutenir l'opérationnalisation de l'économie circulaire
- 4.3 : Comprendre les avenues de gouvernance favorisant une transition juste et inclusive

**i** La programmation scientifique complète est disponible sur [le site du RRECQ](#).

Sélectionnez les objectifs dans lesquels s'inscrit votre projet. \*

- 1.1    1.2    1.3    1.4    2.1    2.2    3.1    3.2    4.1    4.2
- 4.3

Sélectionner l'axe principal auquel s'associe votre projet : \*

Vous pouvez tout de même choisir des objectifs provenant de plusieurs axes dans la question précédente.

- Axe 1    Axe 2    Axe 3    Axe 4

← Retour

Soumettre